

## PRÉFET DE L'AUDE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon

Carcassonne, le 0 7 AOUT 2013

Service Aménagement

Le préfet

Division Aménagement et Urbanismes durables

Monsieur le Maire

Cours de la République

11200 Lézignan-Corbières

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Benjamin Bérenguier

benjamin.berenguier@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 64 54 - Fax: 04 67 15 68 00

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de Lézignan-Corbières - Avis de l'autorité environnementale

Le 17 mai 2013, vous m'avez transmis pour avis, en ma qualité d'autorité environnementale, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de votre commune, relative à la réalisation d'un projet de pôle éducatif.

Après examen du dossier transmis, je vous informe que je n'ai pas d'observations à formuler sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de votre commune.

> Pour le préfet absent la sous- préfète de Narbonne chargée de la suppléance

Marie Paule BARDECHE

Copin: D.D.T.M. S.P. NARBONNE